

## La propreté est l'affaire de tous !

Je ne dépose aucun déchet au sol en dehors des conteneurs et colonnes prévus à cet effet, sous peine d'amende allant jusqu'à 1500 € (articles R632-1; R633-6; R634-2; R644-2 et R635-8 du Code Pénal).

Les objets volumineux, dangereux ou électriques, les déchets verts et les gravats doivent être déposés en déchèterie.

## Que faire si mon bac est endommagé ?

Appelez la Communauté de Communes, votre bac sera réparé ou remplacé.

## Que faire si mon conteneur a disparu ?

S'il s'agit de votre conteneur individuel, il vous faut établir un procès-verbal de déclaration de vol auprès de votre police municipale et le transmettre à la Communauté de Communes. Un nouveau bac vous sera livré.

## Que faire si mon bac est sale ?

S'il s'agit d'un bac de regroupement présent sur le domaine public, il sera nettoyé par la Communauté de Communes. S'il s'agit d'un bac individuel, à votre nom, le nettoyage est à votre charge.



## Les bons gestes du tri

Videz correctement vos emballages, inutile de les laver, déposez-les séparés les uns des autres et sans sac afin de simplifier leur traitement.

## Comment limiter mes déchets

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



Achetez en vrac



Utilisez l'eau du robinet et une gourde réutilisable



Refusez les suremballages



Utilisez votre tasse au bureau



Réparez vos objets cassés



Vendez ou donnez vos objets plutôt que les jeter

## Que faire si j'ai de gros cartons à évacuer ?



Les points d'apport volontaire ne sont pas adaptés à la collecte des gros cartons bruns.

Rendez-vous en déchèteries pour les évacuer et pensez à bien les écraser afin d'optimiser le remplissage de la benne.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune.



## OÙ DÉPOSER MES DÉCHETS ?



## Dans les points d'apport volontaire

Consultez la **carte interactive** et trouvez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous pour les déchets suivants.



Scannez le QR Code ci-joint ou rendez-vous sur notre site internet: [www.paysdessorgues.fr/ou-deposer-mes-dechets](http://www.paysdessorgues.fr/ou-deposer-mes-dechets)



## Dans les déchèteries du territoire

### Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Sites fermés les dimanches et jours fériés.

### Carte d'accès obligatoire

Les usagers des déchèteries doivent obligatoirement être munis d'une carte d'accès.



### Déchèterie de L'Isle-sur-la-Sorgue

1640, ch. de l'École de l'Agriculture  
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

### Déchèterie du Thor Châteauneuf-de-Gadagne

48, chemin Donne • 84250 LE THOR



350, avenue de la Petite Marine  
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue  
Tél. 04 90 21 43 11 • Fax 04 90 21 43 13  
Pour tout renseignement: [contact@ccpsmv.fr](mailto:contact@ccpsmv.fr)  
[www.paysdessorgues.fr](http://www.paysdessorgues.fr)



Communauté de Communes  
PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE

## Pour mes déchets ménagers



Je suis le

# Guide du Tri

Fontaine-de-Vaucluse

Saumane-de-Vaucluse

L'Isle-sur-la-Sorgue

Le Thor

Châteauneuf-de-Gadagne

Pour un tri réussi!



# Tous les emballages et papiers se trient, tous les bio déchets se compostent !

## EMBALLAGES

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON



Emballages en plastique

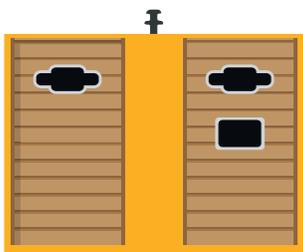


Emballages en carton



Emballages en métal

➔ À DÉPOSER EN VRAC DANS LES COLONNES ET CONTENEURS ENTERRÉS



➔ SELON VOTRE SECTEUR DE COLLECTE



+ NOUVEAU



Tous les autres emballages en plastique

## PAPIERS

TOUS LES PAPIERS



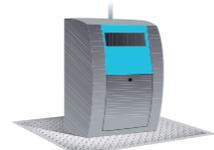
Journaux et magazines



Prospectus et catalogues



Courriers, enveloppes et autres papiers



## VERRE

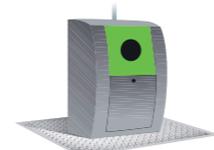
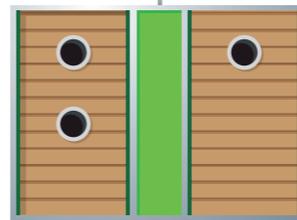
TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



## BIO DÉCHETS

TOUS LES DÉCHETS COMPOSTABLES



Fruits et légumes, coquilles d'œufs, restes de repas (sauf viande et poisson)



Tonte de pelouse, feuilles, branchages



À DÉPOSER DANS UN COMPOSTEUR OU EN TAS DANS VOTRE JARDIN



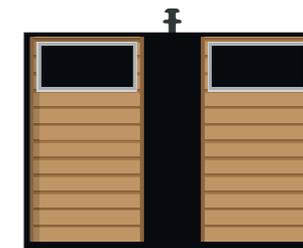
## ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

JETER DANS DES SACS FERMÉS:

- Tout ce qui n'est pas un emballage en plastique, en carton, en métal ou en verre
- Tout ce qui n'est pas un papier
- Tout ce qui ne va pas en déchèterie
- Tout ce qui ne peut pas être composté



➔ À DÉPOSER EN SACS FERMÉS DANS LES COLONNES ET CONTENEURS ENTERRÉS



➔ SELON VOTRE SECTEUR DE COLLECTE

